



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

# FICHE DE POSTE

## Pôle Handicap & Parcours

### 1 - DENOMINATION DU POSTE

Chef de service MAS L'ORRI

### 2 - DEFINITION DU POSTE

Le chef de service fait partie de l'équipe de direction de la MAS et est un relais entre celle-ci et les équipes pluridisciplinaires, il joue un rôle d'interface.

Il a pour mission principale l'encadrement des équipes et la coordination des actions thérapeutiques et éducatives directement engagées auprès des résidents, de leurs responsables légaux auprès desquels il peut intervenir.

### 3 - SERVICE DE RATTACHEMENT :

MAS L'ORRI, Plateforme Handicap et Parcours, relevant de l'association Joseph SAUVY.

Lieu : Prades

Agrément : 40 places en internat complet et 3 places en externat.

Services : Enseignement Professionnel, Educatif et Pédagogique - Hébergement.

### 4- MISSIONS DU POSTE :

- Organisation des services.
- Animation des équipes.
- Encadrement des équipes pluridisciplinaires.
- Etre garant par délégation de la mise en place et du suivi des PAP en lien avec le directeur.
- Etre garant de la mise en œuvre du projet d'établissement.
- Représenter l'institution auprès des partenaires.

### 5 - ACTIVITES LIEES AU POSTE :

#### 1) • Accompagnement des résidents :

- A l'accueil du résident dans l'établissement, il veille particulièrement à la mise en place de son projet individualisé et prévoit assez rapidement une première rencontre avec le résident et le référent de projet. il invite à cette rencontre la famille et les partenaires, le cas échéant.
- Le chef de service veille au respect de l'ensemble des droits et devoirs énoncés dans la charte des personnes accueillies et la charte de bientraitance élaborée à la MAS.

ITEP Peyrebrune

Chemin de Millas – 66170 Prades

Tel : 04.68.84.15.40

Fax : 04.68.38.32.90

Mail : [itep.peyrebrune@association-sauvy.fr](mailto:itep.peyrebrune@association-sauvy.fr)

[www.association-sauvy.fr](http://www.association-sauvy.fr)

- Il veille à la mise en œuvre du projet personnalisé, de son évaluation, de sa réactualisation auquel seront associés le résidant, les partenaires (le cas échéant) et la famille Il garantit le respect de la place de chacun.
- Il veille que toutes les informations concernant la vie et le projet du résidant soient transmises.
- Il s'assure que les décisions qui reviennent de droit aux résidents, le cas échéant à leurs tuteurs agissants en leur nom, soient respectées.

## 2) Organisation et contrôle du travail

- Le chef de service met en œuvre les orientations du projet d'établissement.
- Il établit les plannings de travail du personnel dans le respect des textes applicables et en cohérence avec les orientations générales de l'établissement.
- Il met en œuvre et, avec le directeur, participe à l'élaboration des outils et des méthodes de travail dans l'établissement.
- Le chef de service peut être sollicité pour toute modification du planning
- Il décide d'accorder ou non l'autorisation de modification.
- Il contrôle le temps de travail des équipes et gère le suivi du temps de travail en collaboration avec le directeur.
- Il peut rendre des arbitrages.
- Il doit alerter le directeur de toute anomalie relative au temps de travail.
- Sous la responsabilité du directeur, il élabore les demandes et peut participer à la recherche des intérimaires afin de pourvoir aux remplacements
- Dans le respect du cadre légal, le chef de service organise le calendrier général annuel de l'établissement et de ce fait, il propose la prise des congés des salariés pour validation par le Directeur.
- Il organise les récupérations et congés en tenant compte de la bonne marche institutionnelle.

## 3) Planification :

- Des dates de réunion de réflexion, d'organisation, de bilan des projets individualisés.
- Des dates de synthèse et de rencontres post-synthèse avec les familles et/ou partenaires.
- l'échéance des rapports, compte rendus et bilans, dont il peut rédiger les conclusions.

## 4) Animation des équipes :

- Le chef de service participe à l'organisation de l'ensemble des réunions de services. il participe à l'animation des débats, propose des réflexions, soutient les équipes et fait des propositions d'intervention auprès de chaque personne accueillie.
- En collaboration avec le directeur, il anime les réunions pluridisciplinaires.

## 5) Référence éducative :

- Le chef de service peut nommer les référents éducatifs et veille à ce qu'ils accomplissent leur mission dans le respect des dispositions légales et des règles déontologiques qui s'appliquent à la profession. Il veille au cadre éthique professionnel tel qu'il est donné dans l'Association et dans le projet d'établissement.

**6) Information :**

- En collaboration avec le directeur, le chef de service veille à l'amélioration des compétences des équipes en fonction des évolutions des projets.
- Il encourage la participation des salariés à toute forme de processus visant à renforcer leurs connaissances et leurs compétences (colloques, formations, Etc.), sous réserve d'une validation par le Directeur.

**7) Accueil des stagiaires en formation :**

- Le chef de service reçoit les propositions de stage dans l'établissement. Il organise l'accueil et l'accompagnement personnalisé des stagiaires d'école.
- Il veille à la formation permanente des tuteurs de stage, sous réserve d'une validation de ces formations par le Directeur.

**8) D'une manière générale :**

- Le chef de service concourt à développer les compétences des salariés.
- Il favorise des conditions et un climat de travail propres à permettre l'accomplissement de la mission de l'établissement
- Il veille à rendre des prestations de qualité auprès des personnes accueillies.
- Il suscite un esprit de recherche et d'engagement professionnel et veille à maintenir les salariés mobilisés autour des projets.
- Il est disponible pour les salariés et leur apporte un soutien professionnel en lien avec les autres acteurs

**9) Relations extérieures**

- Par délégation du directeur, il peut représenter l'institution vis à vis des partenaires, les associations ou établissements œuvrant dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, les activités de loisirs, les réseaux concourant à la mission du service, les services publics, les écoles de formation au travail social...

**6 - ENJEUX :**

- Etre en capacité de transmettre les orientations de l'équipe de direction aux professionnels.
- Garantir la qualité de l'accompagnement des résidents.
- Garantir les conditions optimum de l'accueil des résidents.
- Garantir la sécurité des usagers et des locaux.
- Promouvoir la qualité du travail auprès des partenaires institutionnels.
- Promouvoir la bientraitance.
- Garantir le respect des recommandations de l'ANESMS.

**7 - RELATIONS HIERARCHIQUES**

Président de l'association Joseph Sauvy, Directeur Général, Directeur Plateforme H&P , Directeur MAS L'ORRI.

## **8- DELEGATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

- Cadre Garant du Projet Personnalisé d'accompagnement en lien avec le Directeur.
- Organisation des emplois du temps des personnels du service (gestion dépassement horaire, récupération, absences, heures de délégation, etc.)
  - Organisation des transports.

## **9 - RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES**

## **10 - PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL**

En interne : COPIL réécriture projet d'établissement etc.

## **11 - COMPETENCES REQUISES**

- Capacité à aider les professionnels à prendre de la distance par rapport à leur pratique professionnelle.
- Bonne connaissance de l'environnement socio professionnel.
- Maîtrise de la méthodologie de projet.
- Capacité à construire et à rédiger des analyses, à formuler des propositions et à développer de projets individualisés..
- Bonne connaissance des droits et obligations des usagers.
- Capacité à mettre en place des procédures et à les faire respecter.
- Méthodologie et outils d'analyse et de diagnostics des besoins des usagers.
- Bases solides en techniques de management.
- Bonne maîtrise des techniques d'animation de groupe et de conduite des réunions, de communication et de négociation.
- Maitrise outil informatique.

## **12 - APTITUDES PROFESSIONNELLES**

- Capacités organisationnelles
- Qualités relationnelles et de communication
- Qualités d'écoute et disponibilité
- Capacité à prendre des décisions et à trouver des solutions
- Capacité à prendre du recul
- Sens des responsabilités
- Rigueur